



AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau, que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les trente jours suivant la mise à la poste de la demande de paiement.

Donné à Val-Alain ce, 19 février 2014

Caroline Fortin, directrice générale & secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 20 février 2014 à l'endroit ordinaire d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 février 2014

Signé : _____
Caroline Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière